

NE PAS PUBLIER AVANT
12H00, LE 20 MARS 1975

VÉRIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



NOTES POUR UNE ALLOCUTION DU
SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
L'HONORABLE
ALLAN J. MACÉACHEN,
DEVANT LE CONSEIL DES
AFFAIRES INTERNATIONALES
(*World Affairs Council*)
ET LA CHAMBRE DE COMMERCE
DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE
(*New England Trade Centre*)
BOSTON, LE 20 MARS 1975

(TRADUCTION)

Je suis très heureux de pouvoir m'adresser aujourd'hui au Conseil des affaires internationales et à la Chambre de commerce de la Nouvelle-Angleterre. Originaire du Cap Breton, je connais bien Boston et la région avoisinante. Comme vous le savez, les liens entre les Etats de la Nouvelle-Angleterre et les provinces maritimes canadiennes remontent loin dans le passé. Un exemple notoire illustre d'ailleurs très bien la force de ces liens. En 1917, le port d'Halifax était secoué par une explosion dévastatrice et meurtrière. Or, c'est de Boston que vinrent les premiers secours, avant même que l'aide canadienne parvint à la ville. Ces choses-là ne s'oublient pas.

De toutes les régions des Etats-Unis, c'est celle du Nord-Est qui est depuis le plus longtemps en contact avec le Canada, et cela même avant la Révolution et l'épisode des Loyalistes. Nos deux pays ont assisté, au fil des années, à des mouvements importants de population entre votre région et l'Est du Canada. Vous êtes donc conscients de l'un des aspects les plus fondamentaux de la vie au Canada, où approximativement 27 p. 100 de la population a comme langue maternelle le français. L'importance que les Canadiens attachent à la vitalité culturelle du fait français se reflète dans les politiques que nous élaborons et dans notre vision du reste du monde. La présence du Canada tant dans le Commonwealth qu'au sein de son homologue francophone, l'Agence de coopération culturelle et technique, en fournit un exemple. A l'étranger, on a tendance à considérer le Canada comme un pays anglophone. Je suis convaincu que vous ne sauriez faire preuve d'une telle méconnaissance de la situation car j'ai remarqué les nombreuses indications que vous avez affichées en français aussi bien qu'en anglais, dans toute la région, à l'intention de vos voisins francophones. De notre côté, nos politiques reflètent de plus en plus le caractère bilingue et multiculturel du Canada.

De tels liens entre nous font que vous êtes nombreux aujourd'hui, j'en suis sûr, à vous sentir en symbiose avec le Canada et le mode de vie des Canadiens. J'imagine cependant que vous vous interrogez sans doute sur les signes d'une attitude nouvelle du Canada. Au cours de l'année dernière, j'ai noté un intérêt accru envers le Canada aux Etats-Unis, particulièrement dans les médias, mais aussi dans les milieux universitaires. Ce phénomène tient peut-être en partie au fait que notre attitude vous surprend, mais quelles qu'en soient les raisons, les Canadiens souhaitent le voir persister parce que nous sommes persuadés qu'il contribue au maintien de relations saines entre le Canada et les Etats-Unis.

Mon propos aujourd'hui est de vous entretenir de l'action que nous engageons au Canada en vue d'améliorer notre mode de vie. En plus de se préoccuper de la croissance économique, le Gouvernement canadien a accordé une grande priorité, ces dernières années, aux politiques destinées à maintenir et à améliorer la qualité de la vie au Canada.

Or, certaines de ces politiques ont, à n'en pas douter, une incidence sur nos relations avec les Etats-Unis.

Considérons tout d'abord la question de l'environnement, l'un des éléments importants de la qualité de la vie. Je ne parle pas simplement de l'intérêt d'avoir, ici ou ailleurs, une enclave qui soit encore dans son état naturel, de sorte que des milliers de citoyens puissent, de temps en temps, aller y contempler les merveilles de la nature. Je veux plutôt parler de la capacité que possède notre environnement naturel de se renouveler tout en soutenant les activités de l'homme. Pendant de nombreuses années, nous avons cru, dans nos deux pays, que cette capacité était en fait illimitée. Dans une perspective historique, nous venons tout juste de comprendre qu'il n'est que trop facile de surcharger le pouvoir régénérateur de l'environnement. Nous avons également pris conscience de notre ignorance des séries complexes de facteurs qui doivent être maintenus en équilibre si nous voulons que l'écosystème global, dont chacun d'entre nous fait partie, continue à bien fonctionner.

Il n'y a qu'à regarder une carte du monde pour s'apercevoir que le Canada a une part considérable d'environnement à administrer et à protéger. Malgré notre immense territoire cependant, la concentration de notre population et de notre industrie nous a apporté de nombreuses difficultés qui ressemblent à celles qu'éprouve votre pays. Je peux vous certifier que nous les abordons de front et que nous avons pris un certain nombre de décisions afin d'assurer la gestion et la protection la plus efficace possible de notre environnement. Je n'ai pas le temps de vous les énumérer dans le détail, mais je vous citerai, à titre d'exemple, la création, en 1971, d'un ministère de l'Environnement. Ce ministère, qui a un champ d'action très vaste, regroupe les responsabilités qui incombent au Gouvernement fédéral dans des domaines aussi variés que la gestion des ressources renouvelables de l'environnement terrestre et marin, l'élaboration de règlements visant à diminuer ou à contrôler la pollution, le contrôle de la qualité de l'air et de l'eau dans l'ensemble du pays, la mise au point d'une banque de données sur l'utilisation du sol qui est peut-être la plus avancée au monde, l'étude des effets sur l'environnement de grands projets de toutes sortes, les prévisions météorologiques et d'importantes activités de recherche à l'appui de chacune de ces tâches.

Le Canada est et continuera d'être un voisin conscient de ses responsabilités sur le plan de l'environnement. Nous prêtons les mêmes intentions aux Etats-Unis et nous sommes fiers des efforts que nos deux pays ont déployés pour régler, d'une manière à la fois innovatrice et sérieuse, les questions de ce genre dont les répercussions se font sentir de part et d'autre de notre frontière. Je tiens à

souligner que le Canada s'est réjoui de pouvoir collaborer avec les Etats-Unis à l'établissement de rapports écologiques bilatéraux très dynamiques et profitables. Les Etats-Unis sont un chef de file reconnu en ce domaine et je crois que nous avons, ensemble, tracé une voie que pourraient suivre d'autres nations.

Néanmoins, des problèmes se poseront à l'occasion. A preuve, le projet de raffinerie de pétrole à Eastport, au Maine. Ce projet de la société Pittston pourrait amener des pétroliers géants à traverser les eaux canadiennes entre le passage de Head Harbour et Eastport. Nous nous sommes penchés sur les effets d'un déversement de pétrole dans ces eaux étranglées et, à notre avis, un accident semblable frapperait durement les ressources halieutiques et zoologiques de la région en plus de dégrader sérieusement le paysage de tout le rivage contigu. Les produits de la pêche de la région ont, au débarquement, une valeur annuelle totale de 5 millions de dollars et font travailler environ 1,600 personnes. En outre, les îles du comté de Charlotte et la baie de Passamaquoddy seraient menacées, même dans l'éventualité d'un déversement mineur. Une grande diversité d'oiseaux utilisent cette région particulière pour se reproduire ou pour faire escale au cours de leur migration au départ ou en direction de leur premier lieu de couvaison ou d'hivernement. Le Gouvernement canadien est arrivé à la conclusion que le transport, dans ces eaux difficiles, d'une grande quantité de polluants présentait un risque inacceptable et que nous nous opposerions au passage de grands cargos ou pétroliers dans les eaux canadiennes de cette région. Nous avons fait connaître ces vues au Gouvernement américain le 7 juin 1973 et, par l'entremise de celui-ci, au Gouvernement du Maine. Depuis lors, nous avons exprimé à plusieurs reprises notre opposition à ce projet.

Le Conseil de la protection de l'environnement du Maine a maintenant statué sur la demande de la société Pittston. Toutefois, comme nous n'avons pas encore eu l'occasion d'étudier à fond les conclusions du Conseil, il serait prématuré de formuler des commentaires sur le fond, même si, dans l'ensemble, la décision semble encourageante pour nous. Il reste que notre opposition au transport de grandes quantités de polluants dans le passage de Head Harbour est bien connue et le Gouvernement scrutera la décision du Conseil sous cet angle.

Un certain nombre de questions transfrontalières, dont plusieurs ont pris naissance dans la zone limitrophe des Maritimes et de la Nouvelle-Angleterre, font actuellement l'objet de pourparlers entre le Canada et les Etats-Unis. Les discussions et les consultations aideront à trouver, dans des cas particuliers, des solutions qui répondront à la fois aux préoccupations du Canada et à celles des Etats-Unis. Cette approche nous sert l'un et l'autre depuis longtemps et nous entendons ne ménager aucun effort pour la maintenir.

Ceinturé par le plus long littoral du monde, le Canada est très conscient de la nécessité de protéger le milieu marin. La mer joue un rôle important dans la vie de plusieurs régions du Canada comme dans celle de cette région des Etats-Unis; nous nous sommes donc vivement intéressés aux questions touchant le droit de la mer. Je suis sûr que vous, Bostoniens, partagez cette préoccupation et prêtez une attention particulière aux événements qui se produisent à la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui a repris ses travaux cette semaine à Genève.

Le Canada appuie fortement l'idée d'une zone économique de 200 milles. Nous estimons important d'avoir le droit exclusif de gérer toutes les ressources vivantes de cette zone et d'obtenir une protection appropriée des intérêts de l'Etat côtier à l'égard de la faune dans la zone de la marge continentale qui s'étend au-delà de 200 milles. L'avenir de notre propre industrie de la pêche dépend de la gestion efficace de ces ressources et du droit de réserver à nos propres pêcheurs, dans cette zone, la part des prises qu'ils peuvent capturer.

Le Canada cherche également à faire valoir, à l'égard de la zone économique, des droits qui donneraient aux Etats côtiers des pouvoirs plus étendus sur la pollution marine. Nous nous soucions particulièrement d'assurer que les régions vulnérables, telles les eaux envahies par les glaces, soient protégées contre la pollution. Le Canada croit que les Etats côtiers doivent avoir les pouvoirs, assortis des garanties appropriées, de régler des problèmes particuliers, de nature géographique ou écologique ou qui ressortissent à la navigation, lorsque les normes et règlements internationaux n'offrent pas une protection suffisante.

Comme vous pouvez le constater, le Canada aborde, à la Conférence sur le droit de la mer, la question de la préservation du milieu marin du point de vue d'un Etat côtier, bien que nous reconnaissons l'importance que revêt pour nous la liberté du commerce et de la navigation maritimes. La position des Etats-Unis, grande puissance maritime, se situe dans une perspective un peu différente. Toutefois, le Canada et les Etats-Unis cherchent tous les deux à mener la Conférence à bonne fin et ainsi à répondre aux très importantes préoccupations des deux pays en cette matière et aux nombreuses autres questions vitales qui se posent à la Conférence.

L'une des plus importantes composantes de la qualité de la vie canadienne est sa vitalité culturelle. Sans une vie culturelle vigoureuse et caractéristique, l'indépendance nationale n'est rien d'autre qu'un vain mot. Les inquiétudes du Canada au sujet de sa survivance culturelle vous semblent peut-être singulières à vous, Américains, qui êtes à la veille de célébrer votre bicentenaire.

Cependant, bien que les premiers colons français se soient installés dans la vallée du Saint-Laurent quelque temps avant les pionniers de la Nouvelle-Angleterre, le Canada est en fait une nation beaucoup plus jeune que les Etats-Unis. Nous avons célébré notre premier centenaire il y a à peine sept ans, de sorte que notre culture nationale est encore en pleine maturation.

En raison de notre histoire et de notre société, ce processus est chez nous quelque peu complexe et plus délibéré que chez vous. Par exemple, nous nous sommes engagés au maintien de deux langues officielles, à la préservation de nos identités régionales, à l'épanouissement des divers antécédents ethniques de nos citoyens, parmi lesquels les autochtones, les Indiens et les Inuit jouissent d'un statut très particulier. En d'autres termes, nous cherchons délibérément à éviter l'avènement d'un "mode de vie canadien uniforme". Le rêve canadien est un rêve de diversité ou, comme nous disons, de "multiculturalisme"; la configuration sociale que nous désirons, c'est celle de la mosaïque. Tout cela peut sembler déroutant à des Américains, qui ont forgé leurs propres traditions hautement distinctives à cet égard. Le dépaysement est peut-être accentué par notre inaptitude à parler avec autant de confiance de notre "destinée manifeste" dans le domaine culturel. En effet, les Américains se rendent rarement compte de leur influence culturelle énorme sur le Canada par la télévision, la radio, les revues, les livres, les films et autres media.

Ce n'est pas d'hier que le Canada se préoccupe de cette situation. En 1951, la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences a fait des recommandations sur la situation qui régnait alors au Canada dans ces trois domaines. Voici les commentaires que l'on retrouve dans l'introduction du rapport final:

"L'influence américaine sur le mode de vie du Canada est pour le moins impressionnante. Loin de nous la pensée de priver les Canadiens de la liberté de s'en prévaloir.... On ne saurait nier, cependant, qu'une proportion exagérée de productions venant d'une même source étrangère peut étouffer au lieu de stimuler nos propres efforts créateurs.... Cependant, nous ne devons pas nous aveugler au point d'oublier le danger toujours présent d'une dépendance permanente."

Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une influence amicale. Si les Canadiens acceptent volontiers les meilleures créations américaines, ils veulent également s'identifier à une authentique culture canadienne. Dans le passé, nos artistes ont éprouvé beaucoup de difficultés à atteindre leur public et récemment, diverses autorités canadiennes ont cherché par leur action à éliminer certains de ces obstacles.

Il y a eu, notamment, le cas des périodiques canadiens. Depuis longtemps, le Gouvernement est résolu à assurer la viabilité de l'industrie canadienne du magazine de façon que les périodiques canadiens soient autonomes, possèdent leur propre style et leur propre individualité et soient libres de toute influence étrangère directe. Il faut préciser que notre marché du magazine n'a pas cessé d'être dominé par les publications américaines. Depuis déjà un bon moment, un article de notre Loi de l'impôt sur le revenu confère un avantage ou encouragement aux magazines canadiens en permettant aux entreprises canadiennes de déduire 100 p. 100 du coût de leur publicité dans ces magazines. Il n'a jamais été question d'orienter la teneur des périodiques puisque ce dégrèvement fiscal mettait surtout l'accent sur la différence entre les périodiques canadiens et les périodiques étrangers. En 1965, lorsque cet article de la Loi de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur, le *Time* et le *Reader's Digest*, contrairement à toutes les autres publications étrangères, ont été dégagés de ses effets. Les Canadiens pouvaient donc déduire le coût total du matériel publicitaire qu'ils faisaient paraître dans ces deux périodiques, bien qu'ils soient aux mains d'intérêts étrangers.

Récemment, le Gouvernement a annoncé qu'il avait l'intention d'annuler l'exemption visant ces deux magazines. Le but dudit article de la Loi de l'impôt sur le revenu était d'appuyer l'industrie canadienne du magazine qui était alors, comme aujourd'hui d'ailleurs, affaiblie par la domination quasi complète du marché par les publications américaines. Au lieu de légiférer contre l'entrée au pays de publications américaines, ce qui aurait constitué une entrave inacceptable au libre échange des idées et de l'information, le législateur a décidé d'avantager, ou d'encourager, les magazines canadiens. Toutefois, comme l'exemption accordée au *Time* et au *Reader's Digest* a déjoué dès le début l'objectif visé puisque ces publications étaient les deux principaux concurrents étrangers, nous redonnons à l'article son intention et sa force initiales par la suppression de cette exonération.

J'insiste sur le fait que ce geste ne restreint aucunement la diffusion du *Time* ou du *Reader's Digest* au Canada, pas plus que n'est restreinte la diffusion de *Harpers*, *Atlantic*, *The Economist*, *L'Express* ou *Le Point* qui sont tous vendus à l'heure actuelle au Canada à titre de publications étrangères.

Les Canadiens ont généralement peur de ne pas se reconnaître dans l'image que reflète leurs traditions culturelles et leur identité nationale. Le Canada est un pays encore relativement jeune et nous voulons être, dans la mesure du possible, les artisans de notre propre identité culturelle, et nous inspirer des influences étrangères sans pour autant les laisser nous étouffer. Je pense que de nombreux Canadiens seraient d'accord avec les propos suivants:

"Les maîtres véritables d'un pays sont ceux qui façonnent son esprit, sa mentalité, ses goûts et ses principes, et nous ne pouvons consentir à placer cette souveraineté entre des mains étrangères."

Je regrette de ne pas connaître le nom de l'auteur de ces paroles, mais vous trouverez peut-être intéressant d'apprendre qu'elles ont été prononcées lors d'une allocution donnée à l'Université de Philadelphie en 1823.

Le Canada et les Etats-Unis n'ont jamais cessé de rechercher des politiques qui rehaussent la qualité de la vie de leurs citoyens. Vos politiques auront une plus grande incidence au Canada que les nôtres chez vous et, en conséquence, il ne fait aucun doute que nous aurons, à certains égards, une attitude différente de la vôtre. Nos intérêts peuvent être divergents; c'est souvent le cas dans les relations asymétriques. L'important est de régler les différends à l'amiable et en toute bonne foi, tâchant de comprendre ce que chaque nation essaie d'accomplir en Amérique du Nord et dans le monde. Je suis heureux d'avoir pu aujourd'hui poser ici un jalon dans cette voie.